

KKO INTERNATIONAL

**Rapport financier annuel
au 31 décembre 2016**

Table des matières

KKO International SA	5
Rapport de gestion.....	6
1. Faits marquants de l'année 2016	6
2. Résultats financiers consolidés	7
3. Recherche et développement	8
4. Nouvelles arrivées :	9
5. Corporate	9
6. Infrastructures	10
7. Social.....	11
8. Parties liées	11
9. Risques et incertitudes	11
10. Perspectives et circonstances susceptibles de présenter un impact considérable sur le développement de la Société.....	12
11. Activités et événements postérieurs à la clôture	13
Déclaration de responsabilité.....	16
Etats financiers consolidés	17
Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global.....	17
Etat consolidé de la situation financière	19
Etat consolidé des variations des capitaux propres	20
Tableau consolidé des flux de trésorerie	21
Notes aux états financiers consolidés	22
1. Informations générales.....	22
2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées	23
2.1. <i>Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe</i>	23
2.2. <i>Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur</i>	24
3. Principales méthodes comptables.....	25
3.1. <i>Regroupement d'entreprises et principes de consolidation</i>	25
3.2. <i>Périmètre de consolidation</i>	26
3.3. <i>Produits des activités ordinaires</i>	27

3.4.	<i>Monnaies étrangères</i>	27
3.5.	<i>Coûts d'emprunt</i>	28
3.6.	<i>Avantages du personnel</i>	28
3.7.	<i>Impôts sur le résultat</i>	29
3.8.	<i>Immobilisations corporelles</i>	31
3.9.	<i>Actifs biologiques</i>	31
3.10.	<i>Stocks</i>	33
3.11.	<i>Instruments financiers</i>	33
3.12.	<i>Locations</i>	33
3.13.	<i>Capital social</i>	34
3.14.	<i>Subventions publiques</i>	34
3.15.	<i>Information sectorielle</i>	35
4.	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	35
5.	Produits des activités ordinaires	36
6.	Dépenses opérationnelles	37
7.	Résultat financier	39
8.	Impôts sur le résultat	40
9.	Résultat par action	41
10.	Immobilisations corporelles	42
11.	Actifs biologiques	43
12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
13.	Capitaux propres	48
14.	Avantages du personnel	53
15.	Dettes envers les propriétaires de la Société	53
16.	Dettes commerciales et autres crédateurs	55
17.	Cadre de la gestion des risques	56
17.1.	<i>Risques liés aux droits fonciers</i>	56
17.2.	<i>Risques liés à l'exploitation</i>	56
17.3.	<i>Risque pays</i>	57
17.4.	<i>Risque de marché</i>	57
17.5.	<i>Risque de change</i>	58
17.6.	<i>Risque de liquidité</i>	58
18.	Transactions entre parties liées	59
18.1.	<i>Prêts consentis par des parties liées</i>	59
18.2.	<i>Rachat d'actions propres</i>	59

18.3. Rémunération des principaux dirigeants.....	59
19. Droits et engagements hors bilan	60
20. Evénements postérieurs à la date de clôture	60
21. Honoraires du commissaire	63
Comptes annuels statutaires	64
Rapport du commissaire à l'assemblée générale de KKO International SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	66

KKO International SA

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit belge et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947 dont le siège social est situé Avenue Louise 363, bte 19 à 1050 Bruxelles (la « Société »). La Société détient 99,94% des actions de SOLEA (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme dont le siège social est situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce sous le numéro 11 11 792 L, en Côte d'Ivoire (ensemble le « Groupe »).

Le Groupe est depuis le mois d'octobre 2015 coté sur Alternext Bruxelles et Alternext Paris, et a pour objectif de devenir l'un des plus importants producteurs de cacao sur le continent africain. SOLEA possède deux sites d'exploitation agricole dans la région de Bocanda, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Ces deux sites sont situés en milieu rural et ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, chacun se trouve d'un côté de la rivière N'ZI; ils se trouvent plus précisément à Kotokounou et Akossikro et un autre site expérimental à Goutouké dans la Bas Sassandra.

SOLEA dispose au 31 décembre 2016 de 1.976 ha de terres dont 1.115 ha plantées et irriguées (788 ha à fin 2015). Son objectif est de disposer à fin 2018 de 3.000 ha développés en cacao.

SOLEA pratique une agriculture avec des techniques modernes, ce qui devrait lui permettre d'obtenir des rendements élevés sur ses plantations.

L'innovation de SOLEA est d'irriguer et de « fertiger » (apport d'engrais) tous ses cacaoyers par un système de goutte-à-goutte. Ce système supprime le stress hydrique du cacaoyer, qui peut alors produire sur les 12 mois de l'année, et doubler ainsi son rendement. SOLEA estime pouvoir atteindre un rendement de minimum 4 tonnes par hectare, obtenu, à partir de la 6^{ème} année de récolte.

SOLEA pourrait ainsi faire renaître l'ancienne « Boucle du cacao » à Bocanda. Elle attache la plus haute importance aux valeurs éthiques et sociales ainsi qu'au respect de l'environnement et veille à mettre en œuvre de bonnes pratiques. Elle contribue ainsi au développement économique et social de toute une région.

L'équipe dirigeante pluridisciplinaire et expérimentée a mis en place une organisation très structurée qui met en œuvre la stratégie, exploite les terres cultivables et gère la croissance ambitieuse des plantations de cacao.

Rapport de gestion

1. Faits marquants de l'année 2016

Nous sommes entrés en production sur la première parcelle que nous avons développée appelée communément « Kotokonou 1 » ainsi que sur la parcelle de Goutouké passée en production et l'ensemble des récoltes de cacao a atteint 130 tonnes pour 2016.

Notre principal souci maintenant est de rendre ces parcelles homogènes. En effet, le cacao type Mercédès (souches fournies par le CNRA) a la particularité de ne pas être homogène, 30% des plants fournissent 70% de la récolte. Notre défi pour les années futures est d'inverser ces ratios. Pour ce faire nous avons créé notre propre jardin clonal et notre parc à bois pour pouvoir greffer tous nos arbres peu productifs. Nous avons fait 3 blocs tests sur ces parcelles en 2016 et les premiers résultats sont très encourageants c'est pourquoi la décision de greffer tous nos arbres non productifs ou semblant l'être a été prise et sera effective nous l'espérons pour la fin 2017. Ceci devrait dans un premier temps réduire nos prévisions de récolte pour 2017 afin de les améliorer très nettement pour 2018 et les années suivantes.

En ce qui concerne le développement, nous avons planté en cacao « Akossikro 2 » et « Akossikro 1 » au deux tiers, installé deux nouvelles stations, une de pompage dans le N'zi et une station d'irrigation entièrement fonctionnelle sur toutes les parcelles dorées et déjà plantées.

Au 31 décembre 2016, nous avons 862.704 arbres plantés sur nos parcelles dont 527.709 à Kotokonou, 287.060 à Akossikro et 47.935 à Goutouké.

La culture de l'igname sur « Kotokonou 2 » a donné des résultats encourageants mais par manque de semences nous n'avons pas pu planter le nombre escompté. En effet, le phénomène "El Nino" provoquant une énorme sécheresse dans la région en 2015 n'a pas permis aux planteurs de fournir à SOLEA de bonnes semences à un prix raisonnable. SOLEA a alors planté près de 300.000 ignames dont 200.000 avec des variétés usuelles telles que le kponan, le krenglé et l'anader, et 100.000 avec des variétés dites tardives. Les variétés tardives n'ont rien donné et sur les 200.000 ignames plantés en variétés usuelles, SOLEA a produit 292 tonnes, alors que l'objectif était plutôt de 400 tonnes (2kg par ignames). Ceci est dû à une qualité de semences médiocre et à un substrat pas tout à fait idéal.

C'est la raison pour laquelle SOLEA n'a vendu qu'une partie de cette récolte (les plus gros ignames) et gardé le reste pour fabriquer elle-même ses propres semences pour le planning de 2017.

SOLEA a vendu 146 tonnes d'ignames au prix moyen de 275 FCFA le kilo, soit 420 € la tonne pour 61.065 €, et nous avons en stock 82 tonnes d'ignames en dormance pour faire une grande partie de nos semenceaux. Avec ce stock, nous pourrions planter entre 300 et 400 mille ignames et avec de bonnes semences et un substrat de meilleure qualité. La société escompte produire au moins 600 tonnes d'ignames pour 2017 puis 1.000 tonnes pour 2018.

2. Résultats financiers consolidés

Résultat net de l'exercice

KKO International a enregistré en 2016 pour 251 k€ de produits d'activités ordinaires, en progression de 45% par rapport à l'année précédente (173 k€ en 2015).

Le résultat d'exploitation ressort, pour l'exercice 2016, en perte de 4.223 k€ contre une perte de 4.430 k€ pour l'exercice 2015, soit en réduction de 4,7%. Le résultat est fortement impacté par un certain nombre d'éléments exceptionnels agissant en sens opposé, que sont :

- D'un côté, les pertes de valeur sur les actifs biologiques (soit 1.978 k€). Cela concerne exclusivement le cacao dont le prix bord de champ diminué de 30%. Deux autres raisons aussi : la faible croissance du nombre d'arbres et le constat d'un délai plus long d'arrivée à maturité des cacaoyers (36 mois après planting, au lieu de 24) ;
- De l'autre, des frais « Corporate » en baisse marquée en 2016 (moins 869 k€ par rapport à 2015), ceux-ci ayant consisté principalement en des dépenses exposées pour l'IPO d'octobre 2015 ;

Les dépenses liées aux activités de développement (dont d'importants investissements) ont augmenté suite au démarrage d'Akossikro. Comme en 2015, elles sont encore que très partiellement couvertes par du chiffre d'affaire.

Tenant compte des éléments ci-dessus, la perte nette (Résultat Net) de l'exercice 2016 s'établit à 4.295 k€, en recul de 10,5% (perte de 4.797 k€ en 2015).

Autres éléments du résultat global

En ce qui concerne l'amendement de la norme IAS 41 Agriculture, applicable pour la première fois en 2015, la Société a choisi de retenir la méthode de réévaluation des plantes productrices arrivées à maturité plutôt que la valorisation à leur coût.

Cela a un impact sur ces plantes arrivées à la maturité productive. La réévaluation faite sur cet exercice conclut à une perte de valeur de 317.972 € atténuée en partie par une reprise d'impôts différés à concurrence de 76.798 €. L'impact net sur les Autres éléments du résultat global (AERG) et sur les capitaux propres de la Société est de 241.174 €.

Au final, le Résultat Global de l'exercice s'inscrit en perte de 4.537 k€, en diminution toutefois de 4,6% par rapport à 2015 (perte de 4.757 k€).

Situation bilantaire

Le total bilantaire au 31 décembre 2016 s'élève 6.446 k€ (moins 30,9%) contre 9.327 k€ à la clôture de l'exercice précédent. Il est principalement impacté par la perte de l'exercice et la consommation considérable de trésorerie en cette phase de développement de la société. Cette consommation est couverte par de nouveaux emprunts auprès des actionnaires et une augmentation du crédit fournisseurs. La trésorerie nette passe de « dépositrice nette » à concurrence de 1.788 k€ à fin 2015, à « emprunteuse nette » de 2.138 k€ à fin 2016.

3. Recherche et développement

SOLEA continue de développer avec la société canadienne de biotechnologie PREMIER TECH une méthode pour diminuer le stress du cacaoyer lors de son transfert de la pépinière aux champs. Le taux de mortalité après l'opération de planting constaté sur les parcelles tests est passé de 21% à 8% en moyenne, d'autres test sont encore en cours.

Pour rappel, l'objectif des nouveaux protocoles mis en place est de ramener ce taux de mortalité en-dessous de 5%. Le processus retenu est la mycorhisation du système racinaire. Il s'agit de mélanger à la terre un micro-organisme (les mycorhizes) dont la fonction, lorsque appliqué aux plantes, est la stimulation des processus naturels qui favorisent et améliorent l'absorption des nutriments, la tolérance au stress, la qualité et le rendement de la culture, indépendamment de la présence de nutriments.

Les bienfaits sont l'absorption des nutriments, la biodisponibilité et l'efficacité de l'assimilation des nutriments, la tolérance au stress abiotique, la qualité et le rendement de la culture, le maintien des niveaux de croissance et de production en condition non optimales, la stimulation et la fortification des plantes. Les avantages à retenir pour la culture du cacaoyer sont la réduction des intrants chimiques, l'amélioration de la production et surtout une meilleure résistance au stress hydrique.

Le protocole mis en place par SOLEA pour améliorer l'apport en eau donnée à la plante avec des rétenteurs d'eau tels que le polyacrylate de potassium a été positif, les surfaces non irriguées et utilisant ces protocoles

ont donné de bons résultats. SOLEA envisage d'utiliser ce produit, fourni par la société française APROTECH, pour appuyer son plan action cacao (cacao culture villageoise).

SOLEA recherche à intensifier ses champs de cacao, aussi elle a planté en 2016 des parcelles test en intensifiant le nombre de plants à l'hectare. L'intensification permettrait d'avoir de meilleurs rendements sur des surfaces utilisées moindre. L'objectif étant d'augmenter très largement les rendements.

4. Nouvelles arrivées :

- **Remi Koffi**, spécialiste en culture de cacao, pour prendre en charge les activités liées au greffage.
- **Eric Assouha**, jeune ingénieur agronome, en charge des projets agricoles hors cacao (notamment ignames).
- **Yannick ADOU**, jeune ingénieur agronome, en charge du suivi des projets de R&D, notamment de la densification des plants de cacao, avec la mise en place d'une parcelle test.
- **Valéry Kouassi**, contrôleur de gestion, en renfort de l'équipe administrative et financière pour les contrôles et suivis de procédures, chargé de travailler à la mise en place pour 2017 d'un reporting plus avancé.

5. Corporate

La Société s'est mise à la recherche de nouveaux capitaux pour financer le développement des surfaces restantes et pour atteindre l'objectif des 3.000 hectares annoncé à l'occasion de l'IPO. En effet lors de l'IPO, la Société n'a pas pu lever la totalité du montant nécessaire pour réaliser son ambition. La Société est en discussion avec une palette d'investisseurs connus pour leur intérêt pour des projets en Afrique. Il s'agit de grandes institutions internationales et de fonds dédiés dits « d'impact ». Avec certains de ces fonds, des procédures de Due Diligence ont démarré et sont toujours en cours.

6. Infrastructures

Foncier

Depuis sa constitution, SOLEA a obtenu les certificats fonciers au nom des propriétaires terriens ainsi que la publication au Journal Officiel, puis a signé avec ceux-ci des baux emphytéotiques de 35 ans. Ils portent sur les parcelles suivantes :

<u>Village</u>	<u>Région</u>	<u>Signature</u>	<u>Surface</u>
Gbanan KOFFIKRO (DJAHASSOU)	N' zi Comoe	28/08/2013	177 ha 29 a
KOTOKONOU	N' zi Comoe	28/08/2013	476 ha 3 a 20 ca
SOUSSOUYAKRO	N' zi Comoe	28/08/2013	135 ha
AKOSSIKRO	N' zi Comoe	25/08/2015	653 ha 75 a
ABOGNIKRO	N' zi Comoe	10/08/2016	93 ha 28 a 84 ca
KOTOKONOU 2	N' zi Comoe	14/08/2013	397 ha 59 a 33 ca
PEPINIERE AKK	N' zi Comoe	01/09/2016	6 ha
GOUTOUKE	Bas Sassandra	18/04/2012	37 ha

En ce qui concerne la parcelle « Akossikro 3 », après une bagarre juridique entre les propriétaires de « Akossikro 1 », du village et de quelques familles « dissidentes » au projet, le tribunal a donné raison aux propriétaires qui étaient en faveur du projet SOLEA. Le titre porte sur 450 ha et le bail devrait être signé et enregistré au cours de 2017.

Constructions

Outre les terres, SOLEA dispose de constructions sur les terrains exploités, notamment des hangars et logements en géo-béton pour le personnel, boutiques, infirmeries, blocs sanitaires et commodités.

A ce titre sur la plantation d'Akossikro, le site originel ayant servi aux premières pépinières est en cours de reconfiguration pour accueillir une nouvelle zone technique ainsi que les jardins clonaux et parc à bois.

SOLEA a opéré un reprofilage complet de 80 kms de routes de la plantation grâce à sa flotte d'engins.

Certification Rain Forest Alliance

Félicitations à toutes nos équipes fortement impliquées dans la mise aux normes. Nous avons obtenu la certification de notre plantation de Kotokonou, nous permettant pour l'année 2017 de produire un cacao certifié.

7. Social

SOLEA a mis en place, dans le cadre d'un contrat avec l'hôpital général de Bocanda, un service médical permanent à la plantation avec présence d'un médecin et d'infirmiers, permettant la création de plans préventifs pour la médecine courante (paludisme notamment) et un suivi de la médecine du travail (plan de prévention maladies professionnelles /équipes phytosanitaires). Ces investissements sont de nature à améliorer la salubrité et la santé pour les travailleurs vivant dans nos plantations, et assurer aux villages partenaires l'assurance d'un service médical d'urgence de proximité.

La certification Rain Forest Alliance oblige la Société à maintenir aux normes sa gestion courante et ses équipements, la mise à niveau étant déjà réalisée dans le cadre des travaux décrits au paragraphe précédent.

Une école a été construite et entièrement équipée pour accueillir les enfants du village de Kotokonou et SOLEA prend en charge les frais d'installation de l'instituteur.

SOLEA a offert un forage d'eau potable au village de Kotokonou et de Djahassou ainsi que la réfection du forage du campement Ebouanou (campement rattaché à Akossikro). Ces forages évolueront en forages solaires sur l'année 2017 pour faire également avancer les conditions de salubrité de nos villages partenaires.

8. Parties liées

Les principales transactions entre les parties liées ayant eu lieu au cours de l'année 2016 sont détaillées dans la note 0 des Etats financiers consolidés.

9. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans la note 17 des Etats financiers consolidés.

L'ensemble des facteurs de risques sont par ailleurs décrits en détail au chapitre 4 du document d'enregistrement, première partie du Prospectus disponible sur le site internet de la Société (www.kko-international.com) et de sa filiale SOLEA (www.solea.ci), ainsi que sur le site Internet de l'autorité des services et marchés financiers (www.fsma.be), et sur le site internet de l'autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

10. Perspectives et circonstances susceptibles de présenter un impact considérable sur le développement de la Société

Stratégie

Après s'être lancé il y a plus de trois ans dans une aventure humaine et entrepreneuriale d'envergure visant à développer une plantation industrielle de fèves de cacao de 3.000 hectares au sein d'une même zone géographique en Côte d'Ivoire, KKO International poursuit l'actuel modèle de développement en l'ajustant afin de mieux mettre à profit les résultats obtenus dans l'intégration de systèmes innovants d'irrigation et de fertilisation dans la culture du cacao.

Face aux problèmes rencontrés dans le développement de la plantation à Bocanda, une zone-géographique complexe frappée par d'importants changements climatiques récents et aux retards pris dans le déploiement des systèmes d'irrigation et de fertigation, la direction a décidé de faire évoluer son plan stratégique tout en restant en accord avec la vision et les objectifs actuels de la Société.

KKO International poursuit ainsi le cap sur la génération de valeur ajoutée en se focalisant sur l'augmentation de la productivité et réaffirme son objectif de produire 4 à 5 tonnes de fèves sèches en moyenne par hectare afin de devenir le premier producteur mondial de cacao de qualité et le partenaire de référence pour les industriels du chocolat.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes opérationnels. KKO International a notamment décidé d'étendre ses activités en Côte d'Ivoire au-delà de la région de Bocanda et va ainsi limiter le développement dans cette région à 1.500 hectares contre 3.000 hectares prévus initialement. La Société se déploie en revanche à M'Brimbo et Taabo, deux microrégions aux conditions pédologiques très favorables à la culture cacaoyère. L'acquisition des terres est actuellement en cours.

Ce changement de stratégie a amené le management à revoir son business plan. Les projections ont été faites sur une horizon allant jusqu'à 2050. Les prévisions jusqu'à 2024 reflètent précisément la stratégie annoncée le 9 mai dernier (voir communiqué sur notre site), tandis que les projections sur la deuxième période du plan tiennent compte d'une croissance de 1%. Les flux ont été actualisés au taux de 18% l'an et permette à la Société de confirmer l'absence de perte de valeur durable de ses actifs.

Afin de concentrer ses efforts en Côte d'Ivoire, KKO International a décidé de ne pas poursuivre, jusqu'à nouvel ordre, les projets de développement en Equateur et à Madagascar. Par ailleurs, afin de déployer rapidement son développement, la Société travaille à la mise en place de partenariats stratégiques de co-développement.

Financement

SOLEA, notre société d'exploitation, avait comme principal objectif en 2016 de développer 1.300 ha de terre dont elle disposait en plantation de cacaoyers entièrement irrigués et fertigués. Elle n'a pu remplir son objectif essentiellement pour des problèmes de recherche de financement au niveau de la holding KKO International, chargée d'assurer le rolling de développement de SOLEA.

Le retard subi par cette opération de levée de fonds à long terme et le fractionnement des financements, sans lisibilité de moyen terme, n'ont pas permis de réaliser le plan d'investissement initialement prévu, bloquant ainsi durant la 2ème partie de 2016 toutes avancées des travaux d'investissement. Le financement à court terme de SOLEA a été assuré par des prêts accordés majoritairement par ses actionnaires, permettant ainsi de couvrir les besoins en « rolling courant » de la société d'exploitation.

A ce jour, ces problèmes sont partiellement résolus avec la signature le 27 avril 2017 d'une convention avec le fonds BRACKNOR, en vertu de laquelle KKOI pourra émettre des obligations convertibles en actions (OCA) à concurrence de maximum 3 millions d'euros. Ceci devrait permettre à SOLEA de reprendre le développement des terres d'Akossikro. L'objectif de développement de 3.000 ha équivalent arbres étant lui de ce fait repoussé à fin 2018.

Parallèlement, SOLEA a signé des accords avec la société IROKO SECURITIES, un intermédiaire basé à Londres, et travaille avec elle sur un projet global de financement de notre activité pour les 5 prochaines années. Ce vaste projet de financement devrait être bouclé pour la fin du 1er semestre 2017.

11. Activités et événements postérieurs à la clôture

Evaluation de l'actif biologique

Dans un souci de cohérence et d'indépendance, SOLEA a signé une convention avec l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) pour le contrôle, comptage et évaluation de ses cacaoyers, permettant ainsi de procéder à un inventaire indépendant de l'actif biologique de ses plantations.

Ceci nous permet de nous assurer de donner dans nos comptes annuels l'image la plus représentative possible de la réalité du terrain.

Financement des activités

Pour 2017, SOLEA et KKO devront finaliser des financements pour achever les développements tels qu'ils avaient été annoncés.

À ce jour et au vu des premiers retours des dossiers de financements de SOLEA directement auprès de fonds d'impacts et de banques de développement, nous avons bon espoir de finaliser, d'ici à la fin du premier semestre 2017, les financements pour les années futures et les produits d'exploitation de l'année 2017 vont commencer à participer de façon plus significative au fond de roulement.

En attendant la conclusion de ces financements majeurs et à long terme, les principaux actionnaires de KKO International ont accordé de nouveaux prêts à SOLEA, tandis qu'un accord avec la société Bracknor Fund a été conclu, le 27 avril, portant sur la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible, de maximum 3.120.000 € dont 3.000.000 € en cash, par émission de 312 obligations convertibles en actions (« OCA ») de la Société en faveur de Bracknor Fund Ltd.

La décision d'émettre les OCA sera soumise à une assemblée générale extraordinaire de la société, qu'il est prévu de tenir immédiatement après l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017.

Les obligations convertibles pourront être souscrites en 12 tranches séquentielles de 250.000 € (correspondant à 25 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune). Chaque tranche sera souscrite à l'initiative de la Société (sous certaines conditions) ou de Bracknor Fund Ltd., sur une période de 36 mois à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée. Ces obligations peuvent être converties à tout moment après l'émission d'une tranche et au plus tard 12 mois après. La première tranche sera souscrite par apport en nature de la créance née d'une avance d'un montant de 250.000 € octroyée par Bracknor Fund Ltd. à la Société à la signature de l'accord définitif.

Les OCA ne porteront pas intérêt. Bracknor Fund Ltd. aura toutefois droit à un Commitment Fee unique égal à 4% du montant des OCA effectivement souscrites, qu'il s'engage à réinvestir dans la Société en contrepartie d'OCA complémentaires. Par ailleurs, Bracknor Fund Ltd. aura droit à un Conversion Fee égal à 5% de la valeur nominale des OCA converties, payable par la Société en espèce à la conversion des OCA.

Le prix de conversion des OCA est fixé au montant le plus bas entre (i) 85% de la moyenne pondérée des cours des 30 jours de cotation qui précèdent la notification de la conversion et (ii) 130% de la moyenne pondérée des cours des 30 jours de cotation qui précèdent la souscription d'une tranche d'OCA, sans pour autant que cette valeur ne puisse être inférieure à la valeur intrinsèque.

Sur la base du cours actuel de la Société (1,68 € - cours à la clôture du 3 mai 2017), si toutes les OCA sont converties, 2.184.873 nouveaux titres seront créés, représentant une dilution de 18,3 %.

Aujourd'hui le « modèle » SOLEA tel qu'il a été mis en place est perçu de façon très positive par les communautés villageoises. Et, à ce titre, plusieurs nouvelles parcelles nous ont été proposées dans différentes zones de la Côte d'Ivoire dont certaines sont très propices à la culture cacaoyère irriguée.

Tous ces éléments concordent à valider les options choisies par SOLEA, et nous confortent dans nos perspectives de développement.

Déclaration de responsabilité

Le Conseil d'administration, représenté par son Président, atteste, que les Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de sa filiale SOLEA, et que le rapport de gestion présente un exposé fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Jacques-Antoine de Geffrier
Président du conseil d'administration

Etats financiers consolidés

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS
Produit des activités ordinaires	<u>5</u>	251.171	173.337
Variation de juste valeur des actifs biologiques	<u>5</u>	138.657	209.124
Gain sur reconnaissance des stocks	<u>5</u>	40.231	-
Matières premières et consommables utilisés	<u>6</u>	(258.939)	(25.031)
Perte de valeur sur actifs biologiques	<u>11</u>	(1.978.014)	(1.788.198)
Avantages du personnel	<u>6</u>	(296.151)	(155.962)
Amortissements	<u>10</u>	(519.702)	(248.793)
Autres dépenses opérationnelles	<u>6</u>	(1.600.443)	(2.594.556)
Résultat d'exploitation		(4.223.190)	(4.430.079)
Produits d'intérêts	<u>7</u>	-	60
Charges d'intérêts	<u>7</u>	(3.919)	(210.901)
Résultat avant impôts		(4.227.109)	(4.640.920)
Impôts sur le résultat	<u>8</u>	(68.292)	(156.166)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(4.295.401)	(4.797.086)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
		en EUROS	en EUROS
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(4.295.401)	(4.797.086)
Autres éléments du résultat global		(241.174)	40.017
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>		<i>(241.174)</i>	<i>40.017</i>
Revalorisation des plantes productrices	<u>11</u>	(317.972)	52.758
Impôt sur le résultat y relatif	<u>8</u>	76.798	(12.741)
<i>Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(4.536.575)	(4.757.069)
Résultat net de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(4.292.824)	(4.794.208)
Participations ne donnant pas le contrôle		(2.577)	(2.878)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(4.533.853)	(4.754.215)
Participations ne donnant pas le contrôle		(2.722)	(2.854)
Résultat par action			
de base (en EUROS par action)		(0,44)	(1,09)
dilué (en EUROS par action)		(0,44)	(1,09)

Etat consolidé de la situation financière

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS
Actif			
<u>Actifs non-courants</u>		<u>6.236.484</u>	<u>5.473.752</u>
Immobilisations incorporelles		1.506	1.828
Immobilisations corporelles	<u>10</u>	3.342.678	2.577.131
Actifs biologiques	<u>11</u>	2.878.700	2.883.685
Autres actifs non-courants		13.600	11.107
<u>Actifs courants</u>		<u>209.982</u>	<u>3.853.177</u>
Stocks	<u>11</u>	40.231	-
Créances commerciales et autres débiteurs		121.320	278.154
Trésorerie et équivalents de trésorerie		48.431	3.575.023
<u>Total de l'actif</u>		<u>6.446.465</u>	<u>9.326.928</u>
Capitaux propres et passif			
<u>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</u>		<u>2.102.882</u>	<u>6.281.625</u>
Capital	<u>13</u>	14.912.339	14.838.777
Réserve de réévaluation	<u>11</u>	270.579	511.753
Résultats non distribués	<u>13</u>	(13.080.036)	(9.068.905)
<u>Participations ne donnant pas le contrôle</u>		<u>(9.237)</u>	<u>(6.515)</u>
<u>Total des capitaux propres</u>		<u>2.093.645</u>	<u>6.275.110</u>
<u>Passifs non-courants</u>		<u>730.325</u>	<u>719.734</u>
Avantages du personnel	<u>14</u>	48.071	28.974
Passifs d'impôt différé	<u>8</u>	682.254	690.760
<u>Passifs courants</u>		<u>3.622.495</u>	<u>2.332.085</u>
Dettes envers les propriétaires de la Société	<u>15</u>	2.177.909	1.787.150
Dettes commerciales et autres créditeurs	<u>16</u>	1.444.587	544.935
<u>Total du passif</u>		<u>4.352.820</u>	<u>3.051.818</u>
<u>Total des capitaux propres et du passif</u>		<u>6.446.465</u>	<u>9.326.928</u>

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Notes	en EUROs						
		Capital	Prime d'émission	Réserve de réévaluation	Résultats non distribués	Attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 1er janvier 2015		98.815	385.950	471.736	(5.129.531)	(4.173.030)	(3.637)	(4.176.667)
Résultat net de l'exercice					(4.794.208)	(4.794.208)	(2.854)	(4.797.062)
Autres éléments du résultat global de l'exercice				40.017		40.017	(24)	39.993
Résultat global total de l'exercice		-	-	40.017	(4.794.208)	(4.754.191)	(2.878)	(4.757.069)
Rétribution aux actionnaires (intérêts préférentiels)					(258.385)	(258.385)		(258.385)
Augmentation de capital	13	15.449.218	1.492.590			16.941.808		16.941.808
Frais liés à l'émission d'actions	13	(1.056.924)				(1.056.924)		(1.056.924)
Incorporation au capital de la prime d'émission	13	1.878.540	(1.878.540)			-		-
Fusion par absorption	13	349.600			(438.565)	(88.965)		(88.965)
Réduction de capital (annulation d'actions propres)	13	(483.600)				(483.600)		(483.600)
Réduction de capital par incorporation de pertes	13	(1.396.872)			1.396.872	-		-
Transactions avec les propriétaires de la Société		14.739.962	(385.950)	-	699.922	15.053.934	-	15.053.934
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	13				154.913	154.913		154.913
Solde au 31 décembre 2015		14.838.777	-	511.753	(9.068.905)	6.281.625	(6.515)	6.275.110
Résultat net de l'exercice					(4.292.824)	(4.292.824)	(2.577)	(4.295.401)
Autres éléments du résultat global de l'exercice				(241.174)	145	(241.029)	(145)	(241.174)
Résultat global total de l'exercice		-	-	(241.174)	(4.292.679)	(4.533.853)	(2.722)	(4.536.575)
Non rétribution d'intérêts préférentiels aux actionnaires	15				281.548	281.548		281.548
Frais liés à l'émission d'actions	13	73.562				73.562		73.562
Transactions avec les propriétaires de la Société		73.562	-	-	281.548	355.110	-	355.110
Solde au 31 décembre 2016		14.912.339	-	270.579	(13.080.036)	2.102.882	(9.237)	2.093.646

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		(4.295.401)	(4.797.086)
<i>Ajustements pour :</i>		2.391.039	2.349.847
Variation de juste valeur des actifs biologiques	<u>11</u>	(138.657)	(209.124)
Gain sur reconnaissance des stocks	<u>11</u>	(40.231)	-
Perte de valeur sur actifs biologiques	<u>11</u>	1.978.014	1.788.198
Amortissements	<u>10</u>	519.702	248.793
Paievements fondés sur des actions		-	154.913
Charges d'intérêts	<u>7</u>	3.919	210.901
Impôts sur le résultat	<u>8</u>	68.292	156.166
<i>Variations du fonds de roulement :</i>		1.070.101	300.246
(Augmentation) / Diminution des autres actifs non-courants		(2.493)	963
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs		156.834	(87.295)
(Diminution) / Augmentation des avantages du personnel	<u>14</u>	19.097	2.375
(Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres dettes	<u>16</u>	896.663	384.204
Intérêts versés		(3.919)	-
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation		(838.180)	(2.146.993)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<u>10</u>	(1.491.816)	(790.170)
Achat et développement de plantes productrices	<u>11</u>	(1.911.558)	(1.686.315)
Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement		(3.403.374)	(2.476.485)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits net de l'émission d'actions		73.562	6.816.791
Rachat d'actions propres			(1.000.000)
Sommes avancées par les propriétaires de la Société	<u>15</u>	1.445.000	2.500.000
Remboursement d'avances aux propriétaires de la Société	<u>15</u>	(803.600)	(125.000)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		714.962	8.191.791
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(3.526.592)	3.568.313
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3.575.023	6.710
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		48.431	3.575.023

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

KKO International est une société anonyme de droit belge et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947. Son siège social est situé Avenue Louise 363, bte 19 à 1050 Bruxelles. La Société a été constituée le 29 septembre 2011 et détient à 99,94% de SOLEA (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), qu'elle a elle-même constituée, ensemble ci-après dénommé le « Groupe ».

SOLEA est une société spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire ayant démarré ses activités en octobre 2011. SOLEA possède trois sites d'exploitation agricole dans la région de Bocanda, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Ces trois sites sont situés en milieu rural et ne sont pas très éloignés l'un de l'autre; ils se trouvent plus précisément à Kotokounou, Akossikro et Goutouké.

SOLEA dispose au 31 décembre 2016 de 1976 ha sous baux, dont 1579 ha destinés à la culture de cacaoyers (dont 1115 ha plantés) et 397 ha à l'igname. Elle devrait compter 3.000 ha plantés à la fin de l'année 2018.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mai 2017. Ils sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, ses états financiers sont convertis à chaque clôture selon la méthode décrite en note 3.4 ci-dessous.

Le Groupe, incluant la Société et SOLEA, présente ses états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 31 décembre 2016.

Les principes comptables utilisés sont en continuité par rapport à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées

2.1. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1^{er} janvier 2016. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2016.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice :

- Améliorations annuelles – cycle 2010-2012 (émises par l'IASB en décembre 2013)
- Améliorations annuelles – cycle 2012-2014 (émises par l'IASB en septembre 2014)
- IAS 1 Présentation des états financiers — Amendement relatif à l'initiative de fourniture d'informations (décembre 2014)
- IAS 16 Immobilisations corporelles — Amendements visant à clarifier les modes d'amortissement acceptables (mai 2014)
- IAS 16 Immobilisations corporelles — Amendements visant à amener les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 (juin 2014)
- IAS 38 Immobilisations incorporelles — Amendements visant à clarifier les modes d'amortissement acceptables (mai 2014)
- IAS 41 Agriculture — Amendements visant à amener les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 (juin 2014)

Les modifications d'IAS 16, Immobilisations corporelles et d'IAS 41, Agriculture, applicables à partir du 1^{er} janvier 2016, définissent la plante productrice et exigent que les actifs biologiques qui répondent à cette définition soient comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles, conformément à IAS 16, plutôt qu'à IAS 41. Comme le permet la norme, le Groupe avait décidé dès la clôture du 31 décembre 2015 de comptabiliser les plantes productrices que sont les cacaoyers et les bananiers arrivés à maturité selon le modèle de la réévaluation décrit dans IAS 16, les plantes productrices non mures restant comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'adoption des nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au cours de l'exercice par le Groupe.

2.2. Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2016 .

- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (décembre 2016) *
- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions — Amendements relatifs à la clarification de la classification et mesures des paiements fondés sur des actions (juin 2016) *
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (décembre 2011) — Report d’application effective d’IFRS 9 et obligations d’information transitoires
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (novembre 2013) — Informations complémentaires à fournir dans le cas de comptabilisation de couverture découlant de l’application d’IFRS 9
- IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émission originale en mai 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016) *
- IAS 7 Etat des flux de trésorerie — Amendement résultat de la réflexion globale sur la présentation des états financiers (« Disclosure Initiative ») (janvier 2016) *
- IAS 12 Impôts sur le résultat — Amendements visant à la comptabilisation d’actifs d’impôt différé au titre de pertes latentes (janvier 2016) *
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (décembre 2016) *

* Non encore approuvé par l’UE au 31 décembre 2016

** La CE a décidé de ne pas lancer le processus d’homologation de cette norme intermédiaire et d’attendre sa version définitive.

Aucun impact significatif n’est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2017, et n’ayant pas été appliquées de manière anticipative au 31 décembre 2016.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens (tels que les actifs biologiques) et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services, cette juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

3.1. Regroupement d'entreprises et principes de consolidation

3.1.1. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est le cas échéant soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

3.1.2. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer, seul, sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

3.1.3. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

3.1.4. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et transactions, produits et charges, résultant des transactions intragroupe sont éliminés.

3.2. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2016, la Société détient une filiale implantée en Côte d'Ivoire :

Société	Pays	Devise fonctionnelle	% d'intérêts financiers net au 31/12/2016	% d'intérêts financiers net au 31/12/2015
SOLEA	Côte d'Ivoire	Franc CFA	99,94%	99,94%

La société est consolidée par intégration globale au cours de toute la période concernée par les présents états financiers consolidés.

3.3. Produits des activités ordinaires

SOLEA est spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire. Elle dispose au 31 décembre 2016 de 1.976 ha de terres sous baux, dont 1.115 ha plantées en cacao et irriguées; elle devrait compter 3.000 ha à la fin de l'année 2018. Les premières cent tonnes de cacao ont été récoltées en 2016 et les récoltes de 2017 devraient générer les premiers produits d'exploitation significatifs.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés, moment auquel l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

3.4. Monnaies étrangères

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Aux fins de la présentation de ces états financiers consolidés, les actifs et les passifs liés à la société SOLEA en Côte d'Ivoire sont convertis en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 F CFA depuis le 1^{er} janvier 1999.

3.5. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.6. Avantages du personnel

3.6.1. Coûts des prestations de retraite

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge de rémunération lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à ces indemnités.

3.6.2. Avantages du personnel à court terme et autres avantages à long terme

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Les passifs comptabilisés au titre des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services correspondants.

Les avantages à long terme sont provisionnés si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

3.7. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.7.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Lors de chaque investissement, SOLEA dépose auprès du Ministre chargé de l'Economie et des Finances un dossier en vue de l'obtention d'avantages fiscaux.

Ainsi, dans le cadre d'un premier investissement d'un montant total de 834 millions de FCFA pour les premiers 788 ha de terrains, SOLEA a bénéficié des dispositions fiscales suivantes, aux termes d'un arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances en date du 11 mars 2013, modifié par arrêté en date du 17 octobre 2013 :

- exonération de la TVA sur les matériels, équipements, véhicules utilitaires et premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, acquis localement ou importés ; et
- réduction de 50% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, étant précisé que ce dispositif fiscal a pris fin le 31 janvier 2014.

Par la suite, lors du constat de la fin de réalisation des travaux d'investissement et de la mise en exploitation de SOLEA, il a été notifié à SOLEA, par arrêté du CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire) en date du 16 mai 2014, le bénéfice des dispositifs fiscaux suivants :

- exonération des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), au taux normal de 25%, des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028.
- réduction de 90% du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation continue.
- exonération de l'impôt sur le revenu foncier pour les logements mis à la disposition du personnel.
- exonération de l'impôt sur le patrimoine foncier.

A l'exception des exonérations sur 15 ans relatives à l'impôt sur les BIC et aux contributions de patentes et licences, l'arrêté du CEPICI du 16 mai 2014 et l'arrêté modificatif du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget en date du 23 mai 2014 ne mentionnent pas de durée pour les autres exonérations fiscales. Toutefois, compte tenu de la zone dans laquelle se trouve SOLEA, l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements précise que la durée d'exonération de 15 ans s'applique à l'ensemble des dispositifs fiscaux que sont l'impôt sur les BIC, les contributions de patentes et licences, les contributions à la charge des employeurs, l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier.

3.7.2. Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé:

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ; et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre de différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Une différence temporelle taxable existe entre la valeur comptable des actifs biologiques dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016 et 2015 et sa base taxable de zéro. Au terme de la période de vacance fiscale (soit en 2026), cette différence temporelle persistera. Pour cette raison, le taux d'impôt applicable au terme de la période de vacance fiscale s'applique pour mesurer le passif d'impôt différé sur la différence temporelle au 31 décembre 2016 et 2015. Ce taux s'élève en moyenne à 24.15% sur la période de taxation.

3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ils sont présentés à leur coût historique diminué des amortissements calculés linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les coûts historiques incluent les dépenses directement imputables à l'acquisition des actifs.

Les amortissements sont imputés en résultat net sur base linéaire et réparti sur la durée de vie estimée de l'actif. Les taux suivants sont appliqués :

- Bâtiment : 10 ans
- Installations techniques et agencements : 10 ans
- Matériel et outillage agricole : 2 – 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 - 3 ans
- Mobilier des logements : 10 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Autres matériels : 5 ans

Les plantations, installations et agencements en cours sont transférés à la rubrique adéquate et amortis à partir de leur mise en exploitation.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant) qui sera immédiatement comptabilisée en résultat net.

3.9. Actifs biologiques

Les actifs biologiques détenus par le Groupe concernent des plantes, arbres, ... et autres produits agricoles précédant la récolte de cacao.

Les actifs biologiques ou produits agricoles ne seront reconnus que dans la mesure où :

- le Groupe détient le contrôle de ces actifs du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe ; et
- la juste valeur ou le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable.

Plantes productrices

Une *plante productrice* est une plante vivante qui :

- ✓ est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles ;
- ✓ est susceptible de produire sur plus d'une période ;
- ✓ n'a qu'une faible probabilité d'être vendue comme produit agricole, sauf à titre accessoire en tant que rebut.

Conformément à la norme IAS 41 Agriculture, telle qu'amendée, les plantes productrices, que sont le cacaoyer et le bananier, sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur coût.

Les plantes productrices arrivées à maturité (lorsque les premières cabosses apparaissent sur les cacaoyers) font quant à elles l'objet d'une réévaluation à chaque clôture comptable à leur juste valeur (conditions actuelles de marché) diminuée des coûts de la vente. Elles font l'objet d'un amortissement annuel sur toute la période de mise à disposition du site.

Le coût des plantes productrices comprend son prix d'achat, ainsi que tout coût contribuant directement à sa mise en état pour l'exploitation.

Sont notamment directement attribuables au coût des plantes productrices :

- ✓ les coûts des avantages du personnel et honoraires contribuant directement à leur développement ;
- ✓ les frais de préparation des arbres;
- ✓ la proportion des coûts d'emprunt liés à leur développement.

Les profits résultant des réévaluations des plantes productrices à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Toutes pertes de valeur impactent quant à elles le résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, après déduction du montant réévalué précédemment via les autres éléments du résultat global.

Autres actifs biologiques

Les autres actifs biologiques (bananiers, tecks et ignames) sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et à chaque clôture comptable.

Les profits ou pertes résultant de la comptabilisation des produits agricoles à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

3.10. Stocks

Le produit agricole récolté à partir des actifs biologiques devient un stock et est évalué à sa juste valeur diminué des coûts de la vente au moment de la récolte.

Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation qui est le prix de vente estimé des stocks.

3.11. Instruments financiers

Les prêts, créances et dettes (y compris les créances clients et autres débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Les passifs financiers, tels que les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créditeurs sont eux aussi évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ainsi, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme ne portant pas intérêt est évaluée comme la valeur actualisée de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, calculée selon le taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. Après comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'avantage du non-paiement des intérêts sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.

3.12. Locations

Les contrats de location ne sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement que s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont considérés comme contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des incitants à la location ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. L'ensemble des avantages liés aux incitants à la location est comptabilisé comme une diminution de la charge locative de façon linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

3.13. Capital social

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, nets d'impôt, sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Rachat et remise en circulation d'actions ordinaires (actions propres)

Si la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables, nets d'impôt, est comptabilisé en diminution des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

3.14. Subventions publiques

Comme indiqué dans la note 3.7, SOLEA bénéficie de plusieurs types d'exonérations ou de réductions fiscales (droits de douane, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), contributions de patentes et licences, contributions à la charge des employeurs, impôt sur le revenu foncier, impôt sur le patrimoine foncier, ...).

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques relatives à des dépenses encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat net, en déduction desdites dépenses, et sur une base systématique sur les périodes concernées.

Les subventions publiques conditionnelles relatives à des actifs biologiques autres que les plantes productrices sont reconnues dans le résultat net à condition que les conditions soient remplies ; les subventions non-conditionnelles sont reconnues dans le résultat net dès l'instant où elles deviennent définitivement acquises.

Les subventions publiques relatives aux immobilisations corporelles et les plantes productrices sont déduites de la valeur comptable de ces actifs.

3.15. Information sectorielle

La plantation de cacao en Côte d'Ivoire de la société SOLEA constitue la seule activité du Groupe.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les estimations et les jugements utilisés par le Groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Certains des actifs du Groupe, dont les actifs biologiques (voir note 11), sont évalués à leur juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies, des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA met en œuvre de nombreuses mesures préventives, mais ne peut cependant garantir que tous ces risques soient écartés, ayant pour conséquence possible que la juste valeur considérée dans les états financiers à chaque clôture pourrait différer de sa valeur de réalisation future. L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer dépend par ailleurs aussi fortement du maintien du prix du cacao dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.

Le Groupe revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA; les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées par SOLEA pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir. Sans garantie de reconduction de ces baux, et considérant la durée de vie économique du terrain mis en location, ces contrats de bail emphytéotiques sont considérés comme répondant à la définition de contrats de location simple.

Malgré les pertes importantes encourues par le Groupe au cours des deux derniers exercices, le Conseil d'administration estime que la continuité des activités n'est pas en péril du fait des nouvelles sources de financement obtenues avant l'arrêt des comptes et décrites à la note 20 ci-dessous. Les comptes ont pour cette raison été établis dans une perspective de continuité.

5. Produits des activités ordinaires

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<i>Produit des activités ordinaires</i>	251.171	173.337
Vente de cacao	180.235	58.358
Vente d'ignames	61.065	90.890
Autres ventes	9.871	24.088
<i>Variation de juste valeur des actifs biologiques</i>	138.657	209.124
Tecks	138.657	209.124
<i>Gain sur reconnaissance des stocks</i>	40.231	-
Cabosses de cacao	40.231	-
<i>Pour un total de</i>	430.059	382.461

SOLEA a produit et vendu 106 tonnes de cacao sur 2016 pour un chiffre d'affaires de 180.235 € et a vendu début 2017 un stock de 24 tonnes pour un prix total de 40.231 €.

La juste valeur des actifs biologiques provient de plusieurs éléments commentés à la note 11 ci-dessous.

6. Dépenses opérationnelles

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROs	en EUROs
<i>Matières premières et consommables utilisés</i>	258.939	25.031
Achats relatifs au cacao	9.694	208.641
Achats d'ignames	167.958	-
Fournitures	50.673	25.031
Autres achats	73.954	-
Achats activés en stock et actifs biologiques	(43.341)	(208.641)

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
<i>Avantages du personnel</i>	296.151	155.962
Rémunérations directes	1.862.100	1.146.003
Personnel intérimaire et détaché	8.717	71.432
Autres dépenses liées au personnel	132.610	88.814
Production immobilisée en actifs biologiques	(1.707.275)	(1.150.287)
Effectif du personnel à la clôture ^(*)	268	245
Heures prestées par les travailleurs journaliers	1.142.494	856.870

(*) Hors travailleurs journaliers venant compléter les équipes de salariés pour des tâches spécifiques

L'activité de SOLEA nécessite une main d'œuvre très importante, non seulement des employés permanents mais également de nombreux ouvriers saisonniers utilisés pour les travaux d'abattage et de *planting*.

Outre les rémunérations directes, les autres dépenses concernent notamment des indemnités de transport et des frais de formation.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, la majeure partie des avantages au personnel ont été intégrés au coût de la production immobilisée des actifs biologiques.

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<u>Autres dépenses opérationnelles</u>	1.600.443	2.594.556
Frais de voyages et déplacements	460.613	580.497
Entretien et réparation	274.214	586.658
Honoraires	558.506	1.324.577
Télécommunications	69.049	69.767
Frais de location	106.232	143.226
Assurances	42.927	22.660
Autres dépenses opérationnelles	253.154	218.463
Production immobilisée en actifs biologiques	(164.252)	(351.293)

Les frais de voyages et déplacements concernent principalement l'achat de carburant pour les machines de chantier et les déplacements en voiture ainsi que des frais de missions (hôtel, repas...) lors des déplacements dans les plantations.

Le poste entretien et réparation concerne l'achat de pièces détachées pour les véhicules ou de petit matériel et outillage pour l'entretien des infrastructures.

Les honoraires concernent principalement des prestations d'avocats, d'audit et de consultance. Les frais encourus en 2015 sont en grande partie relatifs à l'introduction en bourse de la Société en octobre 2015. Les frais liés à l'émission de nouvelles actions s'élèvent à 2.155.172 € dont 1.056.924 € ont été déduits du capital à concurrence du nombre d'actions nouvellement créés. Comme l'indique la note 0, les honoraires d'audit inclus dans cette section se sont élevés à 168.430 € au cours de l'année 2016 (179.560 € en 2015).

Les frais de location concernent notamment la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux et la location de matériel et d'outillage d'exploitation.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, un montant de 164.252 € d'autres dépenses opérationnelles a été comptabilisé dans le coût des plantes productrices non mures (351.293 € en 2015).

7. Résultat financier

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<i>Produits d'intérêts</i>	-	60
<i>Charges d'intérêts</i>	(3.919)	(210.901)
Intérêts sur avances des propriétaires de la Société	(34.826)	(362.003)
Affectation des coûts d'emprunts aux actifs biologiques	30.907	151.102
<i>Pour un résultat net de</i>	(3.919)	(210.841)

Les avances à long terme ne portant pas intérêt, ou un intérêt inférieur ou supérieur au taux du marché, sont évaluées à leur juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale, celle-ci étant estimée comme étant la valeur actualisée de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, calculée au taux de 10%. L'avantage du non-paiement des intérêts, ainsi que l'impact de la rémunération du capital aux actionnaires à des taux préférentiels, tel que décrit à la note 15 ci-dessous, est quant à lui directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires de la Société.

Les charges d'intérêts sont reconnues en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

281.548 € d'intérêts sur avances de fonds des propriétaires reconnus en 2015 n'ayant pas été incorporés au capital lors de la mise en bourse, ceux-ci ont été extournés en 2016 par le biais des fonds propres du Groupe.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, un coût d'emprunt de 30.907 € a été comptabilisé dans le coût des plantes productrices (151.102 € en 2015), tenant compte du coût de financement des activités du Groupe au cours des deux exercices.

8. Impôts sur le résultat

Un passif d'impôt différé a été reconnu sur les différences temporelles des cacaoyers et des tecks au 31 décembre 2016 et 2015 :

	Solde des Impôts différés au 1er janvier	Variation par le résultat net	Variation par les AERG	Solde des Impôts différés au 31 décembre
	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS
2016	690.760	68.292	(76.798)	682.254
Cacaoyers	635.139	34.810	(76.798)	593.151
Tecks	55.621	33.482	-	89.103
2015	521.874	156.146	12.741	690.761
Cacaoyers	516.752	105.647	12.741	635.140
Tecks	5.122	50.499	-	55.621

Les variations de valeur des plantes productrices sont reconnues net d'impôts en résultat net (en cas de pertes de valeur), et via les Autres éléments du résultat global (en cas d'accroissement de valeur des plants arrivés à maturité). De plus, l'activation des plantes productrices non mures à leur coût d'acquisition est également à l'origine de différences temporaires qui se traduisent par un impact sur le résultat net.

L'impact net des variations de juste valeur des tecks (plantes non productrices) est quant à lui reconnu intégralement par le biais du Résultat net.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés :

Les actifs d'impôt différé liés aux frais d'établissement de SOLEA (6.559.766 € au 31 décembre 2016 et 4.184.333 € au 31 décembre 2015) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où le recouvrement des différences temporaires se réalisera avant la fin de la période de vacance fiscale.

Les bénéfices liés aux pertes fiscales de la Société (4.096.907 € au 31 décembre 2016 et 3.816.627 € au 31 décembre 2015) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où la Société ne disposera pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôt pourront être imputés.

Passifs d'impôt différé non comptabilisés :

Les passifs d'impôt différé liés à la juste valeur des dettes envers les propriétaires de la Société ont été neutralisés par une partie des pertes fiscales de la Société.

9. Résultat par action

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
Résultat de base / dilué par action	(0,44)	(1,09)
Résultat net de l'exercice	(4.295.401)	(4.797.086)
Nombre moyen pondéré d'actions	9.804.623	4.397.272

Variation du nombre d'actions sur la période:	
Au premier janvier 2014	
Rachat d'actions propres du 23 décembre 2014	
Augmentation de capital du 17 avril 2015	1.482
Augmentation de capital du 30 juillet 2015	21.245
Fractionnement des actions existantes	4.928.840
Augmentations de capital du 23 octobre 2015	4.735.247
Conversion de warrants B au 23 octobre 2015	49.023

Nombre d'actions au :	
<u>01/01/2015</u>	
17/04/2015	2.485.665 *
<u>30/06/2015</u>	<u>2.485.665</u> *
30/07/2015	4.971.330 *
23/10/2015	9.706.577
23/10/2015	9.804.623 **
<u>31/12/2015</u>	<u>9.804.623</u>
<u>31/12/2016</u>	<u>9.804.623</u>

* Après fractionnement par 117 opéré le 14 septembre 2015

** Incluant les 49.023 warrants B restant à exercer au 31 décembre 2015 (au vu des conditions avantageuses d'exercice)

Les warrants A octroyés par la Société, tels que décrits en note 13, n'ont pas d'incidence sur le nombre moyen d'actions, ceux-ci ayant un effet anti-dilutif sur le résultat par action.

La Société a émis au début du mois de mai 2017 une ligne de financement obligataire flexible en faveur de la société Bracknor Fund Ltd. Ces obligations auront un effet dilutif une fois émises. La note 20 fournit les détails de la transaction.

10. Immobilisations corporelles

			Immobilisations en cours		Total
	Installations et agencements	Matériel et outillage	Installations et agencements	Matériel	
Au 1er janvier 2015	390.790	1.056.081	602.345	94.991	2.144.208
Prix d'acquisition	453.170	1.403.396	602.345	94.991	2.553.902
Amortissements cumulés	(62.379)	(347.315)	-	-	(409.694)
Mouvements de la période	124.267	(104.705)	121.733	291.628	432.923
Acquisitions	157.318	204.084	130.065	322.791	814.258
Cessions	-	(25.917)	-	-	(25.917)
Transfert entre rubrique	8.332	31.163	(8.332)	(31.163)	-
Dotations aux amortissements	(41.383)	(314.036)	-	-	(355.418)
Au 31 décembre 2015	515.058	951.376	724.078	386.619	2.577.131
Prix d'acquisition	618.820	1.612.726	724.078	386.619	3.342.243
Amortissements cumulés	(103.762)	(661.351)	-	-	(765.112)
Au 1er janvier 2016	515.058	951.376	724.078	386.619	2.577.131
Prix d'acquisition	618.820	1.612.726	724.078	386.619	3.342.243
Amortissements cumulés	(103.762)	(661.351)	-	-	(765.112)
Mouvements de la période	5.530	(534.807)	580.778	714.046	765.547
Acquisitions	122.472	74.520	580.778	714.046	1.491.816
Cessions	-	-	-	-	-
Transfert entre rubrique	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(116.942)	(609.326)	-	-	(726.269)
Au 31 décembre 2016	520.588	416.569	1.304.856	1.100.665	3.342.678
Prix d'acquisition	741.292	1.687.246	1.304.856	1.100.665	4.834.059
Amortissements cumulés	(220.704)	(1.270.677)	-	-	(1.491.381)

Les installations et agencements sont majoritairement constitués des investissements relatifs à la construction des stations d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de la plantation de Bocanda (menuiserie, ciment, sable, etc.).

La rubrique matériel et l'outillage se compose principalement de matériel agricole et de matériel roulant. Les plus gros investissements sont des éléments pour la station d'irrigation, des bulldozers, un gyroboyeur plusieurs tracteurs, de nombreuses tronçonneuses, des débroussailluses, un groupe électrogène, une station météo, et du matériel de bureau, pour le solde.

11. Actifs biologiques

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<i>Plantes productrices</i>	2.476.060	2.653.349
Cacaoyers	2.476.060	2.653.349
<i>Autres actifs biologiques</i>	402.640	230.336
Tecks	368.993	230.336
Ignames	33.647	-
<i>Pour un total de</i>	2.878.700	2.883.685

Les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'hectare, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.

Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, un montant de 230.947 € d'amortissement a été comptabilisé dans le coût des plantes productrices non mures (106.625 € en 2015).

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements des actifs biologiques :

	Cacaoyers			Bananiers	Tecks	Ignames	Total
		Arbres matures	Arbres non-matures				
Au 1er janvier 2015	2.163.723	888.003	1.275.720	257.118	21.212	-	2.442.054
Achats et production immobilisée	1.879.485	97.919	1.781.566	88.464	-	-	1.967.948
Achats	208.641	10.870	197.771	-	-	-	208.641
Frais de personnel	1.092.773	56.932	1.035.841	57.514	-	-	1.150.287
Amortissements	101.294	5.277	96.017	5.331	-	-	106.625
Coût d'emprunts	143.049	7.453	135.596	8.053	-	-	151.102
Autres dépenses	333.728	17.387	316.341	17.566	-	-	351.293
Variation de la juste valeur	(1.389.858)	(221.901)	(1.167.957)	(345.582)	209.124	-	(1.526.316)
Réévaluation par les AERG	674.691	674.691	-	-	-	-	674.691
Réévaluation par le résultat	-	-	-	-	209.124	-	209.124
Perte de valeur affectée aux AERG	(621.933)	(621.933)	-	-	-	-	(621.933)
Perte de valeur affectée au résultat net	(1.442.616)	(274.659)	(1.167.957)	(345.582)	-	-	(1.788.198)
Amortissements	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015	2.653.350	764.021	1.889.330	-	230.336	-	2.883.686
Achats et production immobilisée	2.143.075	48.461	2.094.614	-	-	167.958	2.311.033
Achats	9.694	219	9.475	-	-	167.958	177.652
Frais de personnel	1.707.275	38.606	1.668.669	-	-	-	1.707.275
Amortissements	230.947	5.222	225.725	-	-	-	230.947
Coût d'emprunts	30.907	699	30.208	-	-	-	30.907
Autres dépenses	164.252	3.714	160.538	-	-	-	164.252
Variation de la juste valeur	(2.295.985)	(339.583)	(1.956.403)	-	138.657	(73.246)	(2.230.574)
Réévaluation par les AERG	0	0	-	-	-	-	1
Réévaluation par le résultat	-	-	-	-	138.657	-	138.657
Perte de valeur affectée aux AERG	(317.972)	(317.972)	-	-	-	-	(317.972)
Perte de valeur affectée au résultat net	(1.978.014)	(21.611)	(1.956.403)	-	-	(73.246)	(2.051.260)
Récoltes	-	-	-	-	-	(61.065)	(61.065)
Amortissements	(24.380)	(24.380)	-	-	-	-	(24.380)
Au 31 Décembre 2016	2.476.060	448.519	2.027.541	-	368.993	33.647	2.878.700

Ainsi que l'origine de la variation de valeur annuelle sur les deux périodes présentées:

	Cacaoyers			Bananiers	Tecks	Ignames	Total
		Arbres matures	Arbres non-matures				
Au cours de l'année 2015	(1.389.858)	(221.901)	(1.167.957)	(345.582)	209.124	-	(1.526.316)
Suite à des variations de prix	(2.158.809)	541.705	(2.700.513)	-	-	-	(2.158.809)
Suite à des changements physiques	768.951	(763.606)	1.532.556	(345.582)	209.124	-	632.493
Au cours de l'année 2016	(2.295.985)	(339.583)	(1.956.403)	-	138.657	(73.246)	(2.230.575)
Suite à des variations de prix	(2.724.585)	(1.443.665)	(1.280.920)	-	-	-	(2.724.585)
Suite à des changements physiques	428.600	1.104.082	(675.482)	-	138.657	(73.246)	494.011

Les éléments suivants ont été considérés pour la valorisation des différents actifs biologiques :

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
<u>Variables utilisées pour la valorisation des cacaoyers</u>		
Nombre d'hectares disponibles	1.976	1.877
Nombre d'hectares plantés	1.115	788
Prix au kilo (en FCFA)	800	1.100
Equivalent en EURO	€ 1,22	€ 1,68
Rendement par hectare (en Tonne)		
Année 1	-	1
Année 2	1	2
Année 3	2	3
Années 4	3	4
Années 5 et suivantes	4	4
Taux d'actualisation des rendements futurs	18%	18%
Nombre de plants vivants (hors pépinière)	862.704	901.419
Nombre de plants matures	124.809	60.468
<u>Variables utilisées pour la valorisation des tecks</u>		
Prix du plant (en FCFA)	500	500
Equivalent en EURO	€ 0,76	€ 0,76
Prix de l'arbre estimé après un an (en FCFA)	4.920	4.920
Equivalent en EURO	€ 7,50	€ 7,50
Nombre de plants par parcelle	600	600

Le rendement estimé par hectare des cacaoyers est basé sur un rapport d'experts (CNRA) sur la plantation qui atteste d'un rendement estimé jusqu'à 6-7 tonnes par hectare par an. Une approche conservatrice a été adoptée en optant pour 4 tonnes par hectare à partir de la cinquième année.

Deux organismes publics chapeautent la filière du cacao en Côte d'Ivoire: le CCC (Conseil du Café-Cacao) et le CGFCC (Comité de Gestion des Filières Café et Cacao) qui ont pour vocation d'encadrer le processus de production et de commercialisation. L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer est basée sur les prix de marché minimum du cacao fixés à court terme par ces structures, en référence aux cours internationaux observables, mais dépend aussi fortement du maintien de ces prix dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.

Les prix appliqués aux cacaoyers en 2016 ont été revus à la baisse par rapport à 2015 suite à l'évolution des marchés internationaux. Ceux-ci correspondent aux prix minimums fixés par le Gouvernement (700 FCFA pour la campagne 2017/2018, à comparer aux 1.000 FCFA garantis lors de la campagne précédente) pour le cacao de catégorie A, additionné comme l'an dernier d'une surprime minimale estimée de 100 FCFA attendue suite à notre certification RainForest Alliance.

De ces prix de base (800 et 1.100 FCFA/kg) ont été déduits les frais d'irrigation et de fertilisants, les frais de transport bord de champ, le remplacement du matériel d'irrigation, les herbicides, ainsi que les coûts de la main d'œuvre liée à la gestion de la plantation, à la récolte, à l'écabossage et au séchage. Les coûts de la vente étant jugés comme tout à fait négligeables, ils n'ont pas été considérés dans les paramètres ayant amené à la juste valeur des cacaoyers.

La banane (qui est actuellement cultivée et qui apporte de l'ombre aux plants de cacao) est commercialisée sur le marché national par approvisionnement des grands marchés d'Abidjan. La juste valeur des bananiers fut estimée en 2014 sur la base des données de marché pour les régimes de banane.

Malgré le fait que les bananiers étaient au 31 décembre 2014 au stade de fleur, soit à la moitié de leur développement jusqu'au stade du régime, les faibles rendements des bananiers en 2015 ont justifié la perte de valeur de ces actifs biologiques à la clôture du 31 décembre 2015. A ce jour, le rendement de ces bananiers est à ce point faible et incertain qu'il a été décidé comme à fin 2015 de ne pas les valoriser dans les états financiers au 31 décembre 2016.

Une durée de vie respective de 35 ans (ou de la durée restante des baux locatifs) et de 3 ans a été considérée pour les cacaoyers et les bananiers. Après cette période, les bananiers seront coupés et ne seront pas remplacés.

Seuls les arbres matures étant réévalués au prix du marché, une variation de 10% des hypothèses utilisées (prix de base au kilo et taux d'actualisation) aurait un impact variant entre 49.000 € et 305.000 € sur la juste valeur des cacaoyers au 31 décembre 2016.

Le taux d'actualisation utilisé pour les cacaoyers (décrits ci-dessus) a été déterminé sur la base du taux sans risque, ajusté de la prime de risque du pays, du risque lié à l'industrie du Cacao, des risques principaux auxquels la Société fait face tels que décrits dans la note 17 aux états financiers (principalement le risque climatique et sanitaire). Ce taux est resté inchangé en 2016.

Les tecks plantés sur le pourtour de chaque parcelle à raison de 600 tecks par parcelle de 20 ha sont valorisés à un prix unitaire variant de 500 à 9.825 francs CFA en fonction de leur ancienneté et de leur diamètre par stade de croissance (soit de leur volume de bois estimé).

Les gains de revalorisation des plantes productrices arrivées à maturité (cacaoyers), sont reconnus comme plus-value de réévaluation au sein des autres éléments du résultat global. Les plantes productrices non mures étant comptabilisées à leur coût, seules les pertes de valeur (aucun gain de revalorisation) sont comptabilisées en résultat net, après annulation des réévaluations passées via les autres éléments du résultat global, tout comme les variations de juste valeur des tecks (tant à la hausse qu'à la baisse).

On constate à ce jour que dans cette région (zone de Bocanda) la maturité du cacaoyer est plutôt obtenue à 3 an et non à 2 an. Ceci du sans doute dû à la qualité de la terre et aux températures plus élevées. Nous constatons aussi pour les mêmes raisons un taux de mortalité après planting plus important.

Certains cacaoyers étant arrivés au stade de production, les 24 tonnes de cabosses de cacao récoltées fin décembre 2016 et vendues au mois de janvier 2017 ont été évaluées à leur prix de vente bord de champs :

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<u>Stocks</u>	<u>40.231</u>	<u>-</u>
Cabosses de cacao	40.231	-

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est gérée tant en euros qu'en franc CFA, mais n'est pas sujette aux variations de cours de change, vu la parité fixe utilisée entre le Franc CFA et l'euro depuis le 1er janvier 1999.

13. Capitaux propres

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<u>Attribuables aux propriétaires de la société</u>	<u>2.102.882</u>	<u>6.281.625</u>
Capital	14.912.339	14.838.777
Réserve de réévaluation	270.579	511.753
Autres réserves	(13.080.036)	(9.068.905)
<u>Participations ne donnant pas le contrôle</u>	<u>(9.237)</u>	<u>(6.515)</u>

Capital et prime d'émission

La société a pour vocation de devenir un producteur innovant et majeur dans le secteur de la production de cacao. La nature long terme du projet, caractérisé par des investissements importants en phase de démarrage et par des revenus qui n'apparaîtront qu'après plusieurs années d'efforts importants de développement, d'apprentissages et de mises au point, exige une couverture de ses besoins de trésorerie prioritairement par des fonds propres, sans pour autant exclure du financement par dette, mais alors seulement de façon temporaire. Les opérations décrites ci-dessous illustrent le souci constant de doter la société du financement le plus approprié.

La société de tête finance sa filiale d'exploitation unique par des prêts accordés au fur et à mesure de besoins justifiés et contrôlés de cette dernière. Certains prêts ont été accordés sans intérêts en 2015.

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours de l'année 2016. Les mouvements de capital suivants avaient été constatés au cours de l'exercice précédent:

		Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
		en EUROS	en EUROS
<u>Capital social au 1er janvier</u>		<u>14.838.777</u>	<u>98.815</u>
Augmentation de capital par apport de créance	17/04/2015 (1)		1.885.950
Réduction du capital par apurement de pertes	17/04/2015 (2)		(1.396.872)
Augmentation de capital suite à fusion	30/07/2015 (2)		349.600
Réduction de capital (annulation d'actions propres)	30/07/2015 (3)		(483.600)
Augmentation de capital par apport en numéraire	23/10/2015 (3)		6.536.789
Augmentation de capital par apport de créance	23/10/2015 (3)		8.900.116
Conversion de warrants	23/10/2015 (3)		4.903
Affectation au capital des frais liés aux nouvelles actions	23/10/2015 (4)	73.562	(1.056.924)
<u>Capital social au 31 décembre</u>		<u>14.912.339</u>	<u>14.838.777</u>

(1) Le 17 avril 2015, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature de créance pour 1.500.000 €. Le capital a d'abord été augmenté à concurrence de 7.410 €, pour l'amener de 98.815 € à 106.225 €, avec la création de 1.482 nouvelles actions et d'une prime d'émission à concurrence de 1.492.590 €. Ensuite le capital social a été augmenté une seconde fois, par incorporation des primes d'émission inscrites au bilan, pour augmenter le capital social de 106.225 € à 1.984.765 €, sans création de nouvelles actions.

Enfin, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de réduire le capital à concurrence de 1.396.871,63 € par apurement des pertes, sans annulation d'actions, pour ramener le capital social de 1.984.765 € à 587.893,37 €.

(2) Le 30 juillet 2015, l'assemblée générale des actionnaires a voté la fusion par absorption de KKO Investors SA et a augmenté le capital social de la Société d'un montant de 349.600 €. Les actionnaires de KKO Investors SA sont devenus directement actionnaires de la Société suite à cette fusion et le capital a également été réduit de 483.600 € suite à la destruction des actions propres acquise par la Société dans le cadre de la fusion.

(3) Par acte notarié du 23 octobre 2015 il a été constaté les évènements suivants suite à la réalisation de l'IPO :

- l'augmentation de capital par apport en numéraire : 2.005.150 nouvelles actions dématérialisées ont été souscrites et libérées à concurrence de 100% en capital et en prime d'émission, à un prix de 3,26 € par action, soit un montant total de 6.536.789 €.
- l'augmentation de capital par apport en nature : 2.730.097 nouvelles actions nominatives et dématérialisées ont été souscrites et libérées à concurrence de 100% en capital et en prime d'émission, à un prix de 3,26 € par action, soit un montant total de 8.900.116,22 €, capital et prime d'émission comprises.
- l'émission et l'attribution à titre gratuit de 98.046 warrants B à Monsieur Benoit Villers, dont 49.023 ont été exercés immédiatement. Le capital social de la Société a été augmenté à concurrence de 4.902,30 €

(4) Les frais encourus dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société en octobre 2015 ont été déduits du capital social en proportion du nombre d'actions nouvelles émises par la Société, soit 1.056.924 €. L'équivalent de 73.562 € ont été remboursés dans le courant de l'année 2016.

Une autorisation a été octroyée au Conseil d'administration le 14 septembre 2015 d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs transactions, par des apports en numéraire – avec suppression ou limitation des droits de souscription préférentielle des actionnaires –, par des apports en nature ou par incorporation de réserves ou des primes d'émission, avec ou sans émission d'actions, avec émission de droits de souscription ou d'obligations convertibles, sous réserve des restrictions et conditions imposées par le Code des sociétés conformément au rapport du Conseil d'administration établi conformément aux articles 604 et 0607 du Code des sociétés, durant un période de cinq ans à compter du 8 octobre 2015, à concurrence d'un montant ne pouvant dépasser le capital social de la Société au jour de la décision d'augmentation (le « Montant du Capital Autorisé »).

Réserve de réévaluation

Ce point est commenté en détail en note 11 ci-avant.

Paiements fondés sur des actions

Suite à l'introduction en bourse de la Société, les émissions de warrants suivants ont été actées par acte notarié du 23 octobre 2015 :

- ✓ l'émission de 18.496.104 warrants A aux actionnaires historiques et l'attribution gratuite des warrants A donnant droit à souscrire une action au prix de souscription de 125% du prix de l'IPO.
- ✓ l'émission de 98.046 warrants B et l'attribution à titre gratuit de 98.046 warrants B à Monsieur Benoit Villers en rémunération d'un contrat de prestation de services conclu entre lui et la Société. Immédiatement après l'introduction en bourse, 49.023 warrants B ont été exercés par Monsieur Benoit Villers.

Les principales caractéristiques des warrants A se résument comme suit :

- ❖ La durée de validité des warrants prend cours à partir de la date d'émission des warrants A et se termine à la date de leur 5^{ème} anniversaire.
- ❖ Le prix d'exercice des warrants A est égal à 125% du prix de l'IPO, soit 4,08 €.
- ❖ 10 Warrants A donnent droit à une action ordinaire nouvelle.
- ❖ Période d'exercice: chaque année pendant la durée des warrants avec un droit d'exercice chaque jour (i) entre le 1er et le 31 juillet et (ii) entre le 1er et le 31 décembre.
- ❖ Les Warrants A sont librement cessibles.

Sur la base d'une méthode de valorisation binomiale, la valeur du warrant A ressort à 0,035 €, déterminée à l'aide des hypothèses suivantes :

- ❖ Le cours de bourse de 3,26 € au moment de l'émission des warrants A le 27 octobre 2015
- ❖ Un taux de volatilité théorique à 5 ans (calculée sur la base d'une volatilité historique) équivalent à 25%
- ❖ Un taux sans risque (OLO 10 ans) de 0,48%
- ❖ Un dividende estimé à 0,30 € en 5^{ème} année d'activité
- ❖ Un prix d'exercice de 125%, soit 4,08 €
- ❖ 10 warrants pour 1 action
- ❖ Call Américain
- ❖ Le warrant étant librement cessible, aucune décote d'incessibilité n'a été appliquée.

Les principales caractéristiques des warrants B se résument comme suit :

- ❖ La durée de validité des warrants prend cours à partir de la date d'émission des warrants B et se termine à la date de leur 5^{ème} anniversaire.
- ❖ Le prix d'exercice des warrants B est égal à 0,10 €.
- ❖ 1 Warrant B donne droit à une action ordinaire nouvelle.
- ❖ Période d'exercice: 50% sont exerçables comme les warrants A / le solde par 1/24^{ème}, exerçable pour moitié comme pour les Warrants A mais à partir de la première date d'anniversaire de l'IPO et pour l'autre moitié à partir de la 2^{ème} date d'anniversaire et ce chaque année. L'ensemble des warrants sont au maximum exerçables dans un délai de 5 ans suivant la date d'émission.
- ❖ Les Warrants B sont incessibles.

Sur la base d'une méthode de valorisation binomiale, la valeur du warrant B ressort à 3,16 €, sans décoté d'incessibilité et à 1,58 € après décote d'incessibilité de 50%, déterminée à l'aide des hypothèses suivantes :

- ❖ Le cours de bourse de 3,26 € au moment de l'émission des warrants B le 27 octobre 2015
- ❖ Un taux de volatilité théorique à 5 ans (calculée sur la base d'une volatilité historique) équivalent à 25%
- ❖ Un taux sans risque (OLO 10 ans) de 0,48%
- ❖ Un dividende estimé à 0,30 € en 5^{ème} année d'activité
- ❖ Un prix d'exercice de 0,10 €
- ❖ 1 warrant pour 1 action
- ❖ Call Américain
- ❖ Le warrant étant incessible pendant 5 ans, une décote d'incessibilité de 50% a été appliquée.

Sur base de ce qui précède, et selon les modalités résumées dans le tableau ci-dessous, un montant de 154.913 € a été reconnu en 2015 au titre de paiement basé sur des actions :

	Nombre total de warrants	Encore en circulation au 31 décembre 2015 en EUROS	Exercés au cours de l'exercice 2015 en EUROS
Nombre de warrants en circulation	98.046	49.023	49.023
Date d'attribution		14/10/2015	14/10/2015
Date d'exercice			14/10/2015
Date ultime d'exercice		14/10/2020	
Valorisation unitaire (en Euro)	1,58	1,58	1,58
Valorisation totale	154.913	77.456	77.456

Aucune condition n'étant imposée pour l'exercice de ces warrants, ils ont été considérés dès 2015 comme virtuellement exercés, avec pour conséquence une charge reconnue entièrement au résultat net de l'exercice 2015.

14. Avantages du personnel

	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS
<i>Avantages du personnel</i>	48.071	28.974
Provision pour indemnités de fin de carrière	48.071	28.974

15. Dettes envers les propriétaires de la Société

	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS
<i>Dettes envers les propriétaires de la Société</i>	2.177.909	1.787.150
Avances de fonds	2.177.909	1.787.150

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements consacrés au développement des plantations avait été financé avant la mise en bourse par des avances de fonds des actionnaires.

Les mouvements suivants ont été opérés au cours de l'exercice :

	Taux d'intérêt nominal	Date de versement	Date d'échéance	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS	Nouvelles sommes avancées (1)	Remboursement d'avances	Intérêts portés en compte (2)	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS
Avances destinées à être remboursées dès la mise en bourse ⁽¹⁾				1.505.602		(500.000)		1.005.602
Intérêts sur bridge loans pre-IPO				281.548			(281.548)	-
Petrus Corporate Action Fund Ltd	12%	08/2016	11/2016		200.000	(200.000)	6.707	6.707
Petrus Corporate Action Fund Ltd	12%	08-09/2016	-		400.000	(103.600)	14.667	311.067
Monsieur Jacques-Antoine de Geffrier	8%	10/2016	04/2017		200.000		3.200	203.200
Financière de Nonac 2	8%	11/2016	06/2017		500.000		6.333	506.333
Lucidum International Luxembourg	8%	12/2016	12/2018		145.000		-	145.000
<u>Pour un montant total de</u>				<u>1.787.150</u>	<u>1.445.000</u>	<u>(803.600)</u>	<u>(250.641)</u>	<u>2.177.909</u>

⁽¹⁾ Montants non remboursés faute de capitaux supplémentaires engrenés. Inclut 1.000.000 € restant dû à Polka Invest, détenue à 100% par M. Rémy ALLEMANE

(1) Pour couvrir ses besoins de trésorerie, et dans l'attente d'une solution de financement structurelle, la Société a conclu en 2016 les contrats de prêt (« Bridge loans ») suivants:

- 200.000 € par Petrus Corporate Action Fund représenté par M. Pierre MONCHEUR ;
- 500.000 € par Financière de Nonac 2, représentée par M François Heriard Dubreuil ;
- 400.000 € par Petrus Corporate Action Fund représenté par M. Pierre MONCHEUR;
- 200.000 € par Monsieur Jacques-Antoine de Geffrier.
- 145.000 € versé le 31 décembre 2016 par la société Lucidum International Luxembourg, représentée par M. Rémy ALLEMANE.

(2) 281.548 € d'intérêts sur les avances de fonds des propriétaires n'ayant pas été incorporés au capital lors de la mise en bourse ont été repris par les capitaux propres du Groupe en 2016.

16. Dettes commerciales et autres créditeurs

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROs	en EUROs
<i>Dettes commerciales</i>	642.091	471.498
Montants dus aux fournisseurs	388.735	194.465
Factures à recevoir	253.355	277.034
<i>Dettes salariales et sociales</i>	620.444	44.574
Rémunérations dues	10.380	4.628
Provision pour congés payés	72.214	16.908
Autres dettes salariales	537.850	23.038
<i>Autres dettes</i>	182.052	28.863
<i>Pour un total de</i>	1.444.587	544.935

Les autres dettes salariales incluent en 2016 un montant de 382.963 € de dettes de sécurité sociale dont 204.789 € relatif aux charges sociales sur les rémunérations des travailleurs (sous contrat et journaliers) n'ayant pas fait l'objet de déclaration au cours de l'année.

La valeur nominale de ces dettes ne diffère pas de leur juste valeur.

17. Cadre de la gestion des risques

17.1. Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel
- Signer un bail emphytéotique de 35 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes
- Cadastrier les parcelles

Au 31 décembre 2016 nous avons signé dans ces conditions des baux dont la totalité représente 1.686 ha.

17.2. Risques liés à l'exploitation

Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies (la plus destructrice étant le Swollen Shoot), des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une bonne gestion du facteur hydraulique.

Pour pallier au mieux au risque lié au terrain et à la qualité du sol, SOLEA a mis en place un nouveau processus pour déterminer les surfaces exploitables.

- Tout d'abord une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats ;
- Puis une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- Et ensuite une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation.

Tout ceci permettra de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer.

SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité du au matériel végétal (cacao Mercédès), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe de plants les moins productifs. En effet 70% de la production est obtenue par 30% des plants, ceci est dû au manque d'homogénéité du cacao Mercédès et seul le greffage peut y remédier.

17.3. *Risque pays*

La situation sociopolitique de la Côte d'Ivoire est actuellement stable, mais elle demeure fragile et tout déséquilibre ou changement pourrait affecter le développement des activités de SOLEA.

Des actions coordonnées entre le gouvernement et les différents acteurs économiques seront nécessaires pour éviter de nouvelles poussées inflationnistes, surtout sur les produits alimentaires, mais nul ne peut prédire aujourd'hui les mesures qui seront prises par le nouveau gouvernement ivoirien une fois en place.

17.4. *Risque de marché*

Le cacao est une matière première dont le prix fait l'objet de négociation sur les marchés de Londres et de New-York. Compte tenu de sa volatilité, le cours du cacao est susceptible d'évoluer.

Toutefois, sur le long terme, SOLEA estime que, compte tenu de la demande supérieure à l'offre, il est peu probable que le cours chute durablement. Une chute prolongée en-dessous du «seuil de subsistance», aurait par ailleurs, pour effet de décourager un grand nombre de participants de petite taille à poursuivre leurs cultures. Ceci devrait placer un seuil naturel en-dessous duquel le prix ne devrait descendre.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de petits producteurs, ont mis en place un prix minimum garanti au-dessous duquel il n'est pas possible de réaliser une transaction. Ce prix minimum garanti étant calculé à partir du prix CAF de référence basé sur le cours du cacao sur le marché LIFFE de Londres, le prix minimum garanti sera lié indirectement au cours du cacao sur ces marchés.

Notons que ce prix n'incorpore pas de surpris obtainable suivant la qualité des fèves offertes, ni de primes résultant de certifications comme celle de Rain Forest Alliance.

Ces prix sont des prix à court terme. Ils sont utilisés pour la valorisation des actifs biologiques qui produiront des revenus sur le long terme, revenus qui seront in fine déterminés par les prix obtenus au fil du temps et qui pourront être très différents des prix observables sur le court terme.

Les plus gros producteurs ont la possibilité de mitiger leur risque en nouant des contrats long terme avec des « off-takers » de standing reconnu.

En cas de risque élevé sur l'évolution du cours, SOLEA se couvrira au moyen d'instruments financiers pour réduire les effets de la volatilité du cours de la matière première sur les résultats du Groupe.

L'octroi d'avances de fonds sans intérêts le met également à l'abri de tout risque significatif lié aux taux d'intérêts.

Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucun instrument de couverture.

17.5. Risque de change

La société SOLEA se fournit essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existe si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée.

Elle est cependant exposée aux risques de variation des taux de change internationaux, du fait que le prix minimum garanti du cacao en Côte d'Ivoire est fixé en FCFA, par référence aux cours du cacao à Londres exprimés en livre sterling.

17.6. Risque de liquidité

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantations.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié jusqu'à ce jour de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants, dont certaines étaient non porteuses d'intérêts et non garanties. Les avances de fonds actuelles des propriétaires de la Société sont commentées en note 15 ci-dessus.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

SOLEA prévoit dans son plan d'affaires une extension foncière jusqu'à 1.024 ha supplémentaires par rapport aux surfaces bénéficiant d'ores et déjà de titres fonciers, lui permettant de disposer à terme de 3.000 ha de terres cultivables en cacaoyers. Ce développement nécessitera des ressources financières significatives pour l'exploitation des plantations.

Malgré les pertes importantes encourues par le Groupe au cours des deux derniers exercices, le Conseil d'administration estime que la continuité des activités n'est pas en péril du fait des nouvelles sources de financement obtenues avant l'arrêt des comptes et décrites à la note 20 ci-dessous. Les comptes ont pour cette raison été établis dans une perspective de continuité.

A l'avenir, le Groupe pourrait à nouveau avoir besoin de capitaux supplémentaires pour d'autres développements, pour l'acquisition des droits de terrains ainsi que pour réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation agricole.

18. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa filiale ont été éliminés dans la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

18.1. Prêts consentis par des parties liées

Les avances de fonds des propriétaires de la Société sont commentées en note 15 ci-dessus.

Les avances perçues en 2015 n'étaient pas garanties et ont pour grande partie été incorporées au capital dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur Alternext Bruxelles et Alternext Paris en octobre 2015.

18.2. Rachat d'actions propres

La Société a procédé le 23 décembre 2014 à un rachat de ses actions propres auprès de la société de droit luxembourgeois LUCIDUM INTERNATIONAL SA (un des propriétaires de la Société) à concurrence de 3.487 actions pour un montant de 1.000.000 €. Ces actions ont ensuite été annulées, entraînant par la même une réduction de capital de l'ordre de 17.435 €, et une réduction des capitaux propres de l'ordre de 982.565 € reconnu directement dans les capitaux propres du Groupe.

18.3. Rémunération des principaux dirigeants

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<u>Membres de direction</u>	451.481	426.962
Rémunérations fixes	451.481	426.962
<u>Administrateurs</u>	(75.000)	257.457
Rétributions occasionnelles	(75.000)	180.000
Rémunération fondée sur des actions	-	154.913

Les principaux dirigeants rémunérés par le Groupe au cours de la période sont

- M. Rémy ALLEMANE, directeur général de SOLEA ;
- M. Indranil GHOSH, directeur général adjoint de SOLEA ;
- M. Laurent SKRYPCZAK, directeur administratif et financier de SOLEA ;
- M. Marc-Henri DECROP, directeur financier groupe.

Aucun des mandats des administrateurs de la Société n'est rémunéré.

Les rétributions occasionnelles, partiellement affectées au capital, et dont un remboursement de 75.000 € a été perçu en 2016, sont relatives à la mise en bourse de la Société.

19. Droits et engagements hors bilan

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA ; les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir.

Conformément à IAS 17, Contrats de location, les terres faisant l'objet de contrats de bail emphytéotiques sont considérées comme des biens loués en vertu de contrats de location simple donnant lieu au paiement d'un loyer annuel basé sur le fruit de la récolte de la plantation. Le Groupe n'ayant pas encore démarré la production, il n'a pas à ce jour d'obligation en vertu de ces contrats, hormis quelques loyers fixes non significatifs.

Les installations et le matériel loué par le Groupe font tous l'objet de contrats de location à court terme, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Ces contrats ne contiennent aucun engagement de durée.

20. Evénements postérieurs à la date de clôture

SOLEA avait comme principal objectif en 2016 de développer 1.300 ha de terre dont elle disposait en plantation de cacaoyers entièrement irrigués et fertigués. Elle n'a pu remplir son objectif essentiellement pour des problèmes de recherche de financement au niveau de la holding KKO International, chargée d'assurer le rolling de développement de SOLEA.

Ces retards et fractionnements des financements sans lisibilité de moyen terme n'ont pas permis d'établir le plan d'investissement initialement prévu, bloquant ainsi pour la 2ème partie de 2016 toutes avancées des travaux d'investissement. La holding KKO International a donc assuré le financement court terme de SOLEA par des prêts majoritairement de ses actionnaires, permettant ainsi de sécuriser le rolling courant de la société.

Les emprunts suivants ont encore été signés au cours du premier trimestre 2017 :

	Montant en EUROS	Date de versement	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Madame Catherine Wasjman	110.000	01/2017	06/2017	8%
Polka Invest	100.000	02/2017	12/2018	8%
Polka Invest	275.000	03/2017	12/2018	8%
Lucidum International	170.000	01/2017	12/2018	8%
<i>Pour un montant total de</i>	655.000			

Parallèlement à ces bridge loans, la Société a signé une convention définitive avec Bracknor Fund Ltd. (un fonds d'investissement géré par Bracknor Capital Ltd) portant sur la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible, de maximum 3.120.000 € dont 3.000.000 € en cash, par émission de 312 obligations convertibles en actions (« OCA ») de la Société en faveur de Bracknor Fund Ltd.

Les obligations convertibles pourront être souscrites en 12 tranches séquentielles de 250.000 € (correspondant à 25 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune). Chaque tranche sera souscrite à l'initiative de la Société (sous certaines conditions) ou de Bracknor Fund Ltd., sur une période de 36 mois à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée. Ces obligations peuvent être converties à tout moment après l'émission d'une tranche et au plus tard 12 mois après. La première tranche sera souscrite par apport en nature de la créance née d'une avance d'un montant de 250.000 € octroyée par Bracknor Fund Ltd. à la Société à la signature de l'accord définitif.

Les OCA ne porteront pas intérêt. Bracknor Fund Ltd. aura toutefois droit à un Commitment Fee unique égal à 4% du montant des OCA effectivement souscrites, qu'il s'engage à réinvestir dans la Société en contrepartie d'OCA complémentaires. Par ailleurs, Bracknor Fund Ltd. aura droit à un Conversion Fee égal à 5% de la valeur nominale des OCA converties, payable par la Société en espèce à la conversion des OCA.

Le prix de conversion des OCA est fixé au montant le plus bas entre (i) 85% de la moyenne pondérée des cours des 30 jours de cotation qui précèdent la notification de la conversion et (ii) 130% de la moyenne pondérée des cours des 30 jours de cotation qui précèdent la souscription d'une tranche d'OCA, sans pour autant que cette valeur ne puisse être inférieure à la valeur intrinsèque.

Sur la base du cours actuel de la Société (1,68 € - cours à la clôture du 3 mai 2017), si toutes les OCA sont converties, 2.184.873 nouveaux titres seront créés, représentant une dilution de 18,3 %.

Ceci devrait permettre à SOLEA de reprendre son développement des terres d'Akossikro. L'objectif de développement de 3.000 ha équivalent arbres étant lui de ce fait repoussé à fin 2018.

Parallèlement, SOLEA a signé des accords avec la société IROKO SECURITIES, un intermédiaire basé à Londres, et travaille avec eux sur un projet global de financement de son activité pour les 5 prochaines années, ce vaste projet de financement devant être bouclé pour la fin du 1er semestre 2017.

21. Honoraires du commissaire

Le Groupe s'est vu facturer les honoraires d'audit suivants par son commissaire et les membres de son réseau au cours de l'année 2016 et 2015 :

	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
<i>KPMG Réviseurs d'Entreprises</i>	111 350	140 610
Audit des états financiers	111 350	102 810
Autres missions d'attestation		23 000
Autres missions		14 800
<i>Réseau KPMG</i>	-	38 950
Audit des états financiers	-	38 950
<i>Pour un total de</i>	111 350	179 560

Comptes annuels statutaires

Les comptes annuels statutaires de la Société suivants seront soumis à approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2017.

Bilan	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2015 en EUROS
Actif		
<u>Actifs non-courants</u>	<u>10.125.004</u>	<u>11.240.966</u>
Immobilisations financières	10.125.004	11.240.966
<u>Actifs courants</u>	<u>14.798</u>	<u>1.922.367</u>
Créances commerciales et autres débiteurs	-	130.035
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.798	1.792.332
Total de l'actif	10.139.802	13.163.333
Capitaux propres et passif		
<u>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</u>	<u>9.727.687</u>	<u>12.529.289</u>
Capital	15.895.701	15.895.701
Résultats non distribués	(6.168.014)	(3.366.412)
Total des capitaux propres	9.727.687	12.529.289
<u>Passifs courants</u>	<u>412.115</u>	<u>634.043</u>
Dettes commerciales	397.775	346.490
Autres dettes	14.340	287.553
Total du passif	412.115	634.043
Total des capitaux propres et du passif	10.139.802	13.163.333

Compte de résultats	Exercice clos le 31 déc. 2016	Exercice clos le 31 déc. 2015
	en EUROS	en EUROS
Services et biens divers	(560.893)	(2.421.216)
Autres charges d'exploitation	(868)	(1.914)
<i>Résultat d'exploitation</i>	(561.761)	(2.423.130)
Produits financiers	281.548	10.196
Charges financières	(2.521.389)	(557.976)
Résultat courant avant impôts	(2.801.602)	(2.970.910)
Impôts sur le résultat	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(2.801.602)	(2.970.910)

Rapport du commissaire à
l'assemblée générale de KKO
International SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2016



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de KKO International SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de KKO International SA (« la Société ») et de sa filiale (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 6.446.465 EUR et l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par une perte nette de l'exercice de 4.295.401 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des états financiers consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement par la Société d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 19 mai 2017

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Benoit Van Roost
Réviseur d'Entreprises